

Accusé de réception en préfecture  
049-214903288-20190923-2019100-DE  
Date de télétransmission : 01/10/2019  
Date de réception préfecture : 01/10/2019



## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019

N° 2019/100

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

**Le 25 SEPTEMBRE 2019**

Présents : 31  
Excusés : 3  
(3 pouvoirs)  
En exercice : 35  
-----

*Secrétaires de séance :*

Astrid LELIEVRE et  
Françoise DAMAS

Le lundi vingt-trois septembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jackie GOULET, Maire, sur convocation faite par lui le dix-sept septembre deux mille dix-neuf.

**Étaient présents :** M. GOULET, Maire – MM. NERON N, NERON M, LOYEAU, Mme TAUGOURDEAU, Maires Délégué(e)s – M. LHEMANNE, Mme LE COZ, M. GRAVOUEILLE, Mme LELIEVRE, MM. CARDET, PROD'HOMME, Mme GUILLON, M. BRAEMS, Mme ANGUENOT, Adjoint – M. MARCHAND, Mme TUBIANA, M. HOUTIN, Mmes RABAULT, METIVIER, BOURDIER, M. COMBEAU, Mme MALLET, MM. CHA, APCHIN, BATAILLE, Mmes de LUZE, DAMAS, LAMOUR, MM. JAMIN, PHILIPPE, MORINEAU Conseillers Municipaux.

**Excusés :** Mmes HENRY, SARAMITO et GAZEAU qui ont respectivement donné pouvoir à Mmes TAUGOURDEAU, TUBIANA et M. CARDET.

**Absent :** M. DUFOUR.

### **RUE GRANGE COURONNE A SAINT-LAMBERT-DES-LEVEES - ACQUISITION D'UNE PARCELLE APPARTENANT À MADAME FRANCOISE PONTLEVOY**

Vu le courrier en date du 8 juillet 2019 adressé par Madame Françoise PONTLEVOY sollicitant l'acquisition par la Ville de Saumur d'une parcelle lui appartenant rue Grange Couronne à Saint-Lambert-des-Levées ;

Vu l'avis de la Commission Urbanisme – Espaces Publics du 9 septembre 2019 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 12 septembre 2019 ;

Considérant qu'il y a lieu de régulariser la situation de ladite parcelle en nature de voirie, en procédant à son acquisition et en l'incorporant ensuite au domaine communal non cadastré ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- DECIDE d'acquérir de Madame Françoise PONTLEVOY, une parcelle cadastrée section 293 AL n° 358 d'une contenance de 403 m<sup>2</sup> et située rue Grange Couronne à Saint-Lambert-des-Levées ;

- PRECISE :

\* que l'acquisition est réalisée moyennant l'euro symbolique ;



\* que l'acte de vente est régularisé par Madame Sodari GUERRIER-HAY, notaire à Saumur, les frais afférents étant mis à la charge de l'acquéreur ;

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer l'acte de vente à intervenir ;

- IMPUTE la dépense sur la nature 2111 fonction 822 du Budget Principal.

Pour extrait conforme,  
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jackie GOULET